



## Vigilance lors du décollage

Une étude approfondie des accidents de planeur survenus ces dernières années en France comme en Europe, a démontré que beaucoup auraient pu être évités si les pilotes avaient largué dès la détection de l'écart de trajectoire avec le remorqueur.

La FFVV a émis une recommandation qui intégrera prochainement le CRIS.

Tout dernièrement, un planeur de type ZSD55 a été cassé lors du décollage alors que le pilote était désaxé. Ce dernier pensait pouvoir corriger cet écartement ...et n'a pas largué suffisamment tôt.

Bilan : cheval de bois et casse de la queue du planeur ! Pilote indemne.

Le rapport d'accident du BEA relate : « Peu après le début du remorquage, le planeur dévie sur la droite. Le pilote ne parvient pas à revenir sur l'axe, il décide de larguer le câble. Le planeur part en cheval de bois sur la gauche. »

A compter de ce jour, chaque pilote doit se conformer à la recommandation fédérale afin de sécuriser au maximum le décollage.

Chaque instructeur doit vérifier que l'élève en place avant applique bien cette recommandation et qu'il est lui-même prêt à larguer.



« Quelques centièmes d'heure de remorqueur valent moins qu'un planeur cassé... et qu'un blessé même léger! »

Fabrice POUILLARD  
Chef Pilote Vol à Voile